

**Commission du Conseil d'agglomération de Montréal sur le
développement économique**

Étude publique du bilan des réalisations du Bureau Design Montréal

Mémoire du Comité des concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec

Décembre 2008

Commission du Conseil d'agglomération sur le développement économique

Étude publique du bilan des réalisations du Bureau Design Montréal

Mémoire du Comité des concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec

C'est avec plaisir que le Comité des concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec répond à l'invitation de la Commission du Conseil d'agglomération de Montréal sur le développement économique à se prononcer sur le bilan des réalisations du Bureau Design Montréal.

Le Comité des concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec a pour mission d'assurer l'encadrement des concours d'architecture au Québec et d'en faire la promotion. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité a produit le nouveau *Guide des concours d'architecture de l'OAQ* diffusé en mai 2007. Le Comité est aussi l'instance consultative de l'OAQ eu égard à l'accréditation des concours portant l'appellation « Concours d'architecture de l'Ordre des architectes », qui est une marque déposée. La conformité de tout concours portant ce titre doit en effet être évaluée et jugée conforme aux prescriptions du Guide. Vous trouverez le texte intégral du nouveau *Guide des concours d'architecture* de l'Ordre des architectes du Québec à l'adresse suivante : http://142.169.9.182/wmfichier/Guide_concours_zero-sept.pdf

Au delà de ces questions pratiques, nous avons à cœur l'avancement et la reconnaissance de l'architecture comme pratique essentielle à la matérialisation d'une culture d'un peuple dans le cadre bâti. Le concours d'architecture est un processus qui a fait ses preuves en ce sens, au Québec. Cette citation tirée du *Canadian Architect* à propos des architectes québécois et de leurs productions issues des concours est éloquente à ce sujet :

« [...] les architectes québécois sont les bénéficiaires d'un système qui illustre le rôle que peut jouer l'architecture dans l'expression d'une identité culturelle et d'un contexte social particuliers. L'approche de concours développée dans le domaine culturel au Québec est un exemple d'un système qui a produit un groupe de jeunes architectes confiants qui travaillent avec un sentiment d'urgence qui n'a pas d'équivalent ailleurs au Canada et, clairement, les résultats sont probants. » Canadian Architect, décembre 2003

Le Comité des concours se réjouit de la création du Bureau Design Montréal en 2006 et il tient à souligner le travail exceptionnel de sa directrice, madame Marie-Josée Lacroix. Par son leadership, reconnu et grandement apprécié du milieu culturel et économique montréalais, leadership qu'elle exerce de longue date, elle a su, en peu de temps, donner une stature imposante au Bureau Design Montréal. Il est en effet pertinent de rappeler, à cet égard, que le Bureau obtient, en 2006, peu de temps après sa création, l'inscription de Montréal au sein des

villes de design de l'UNESCO. Ce geste fort témoigne éloquentement de la détermination de l'Administration municipale d'assurer à Montréal un rayonnement international en misant, à l'instar des grandes villes du monde, sur la qualité de l'aménagement, de l'architecture et de la qualité du cadre de vie.

De plus, la volonté politique manifestée en faveur de l'excellence du design s'est encore raffermie au *Rendez-vous novembre 2007, RV07*, alors que les trois paliers de gouvernement, les milieux économiques et culturels, et la société civile ont inclus, dans leur vision commune du développement de Montréal, des mesures axées sur la qualité du cadre bâti. Parmi les mesures d'intervention dégagées lors du RV07, trois d'entre elles, reprises dans la présentation du bilan de Design Montréal, retiennent particulièrement l'attention du Comité des concours:

Générer la pratique des concours, des ateliers et des panels d'experts favorisant ainsi la qualité en amont des projets de construction et d'aménagement;

Mettre en place des outils d'accompagnement et des incitatifs financiers pour faciliter ces pratiques;

Mettre en valeur les projets et les réalisations exemplaires.

Ces grandes orientations permettent d'anticiper une percée importante de la pratique des concours d'architecture à Montréal. Elles mettent aussi en lumière l'importance de les accompagner adéquatement. Aussi, le Comité souhaite-t-il porter à l'attention de la Commission les défis qui se posent pour mettre en œuvre ces orientations, et, plus particulièrement celles afférentes aux concours d'architecture :

1. Le premier défi consiste à obtenir, pour la Ville, un statut spécial du Gouvernement du Québec l'exemptant de la règle de concurrence sur les prix dans l'attribution de contrats de services professionnels enchâssée dans la Loi sur les Cités et Villes (C-19), LCV. En effet, dans la pratique, il est fréquent de constater que la priorisation du critère de sélection portant sur les honoraires, lors de l'adjudication d'un contrat, porte souvent préjudice à la qualité des services et, en corollaire, à la qualité architecturale. La proposition menant au résultat anticipé ne devrait pas être sélectionnée en fonction du plus bas prix mais bien en vertu de sa qualité.

De plus, cette loi est incompatible avec l'esprit général de la tenue de concours car l'obligation de concurrence sur le montant des honoraires professionnels qu'elle impose va à l'encontre des règles généralement admises de par le monde lors de la tenue de concours d'architecture. Dans le cas précis du contexte québécois, la LCV est incompatible avec les prescriptions du *Guide des concours d'architecture* de l'OAQ eu égard à la rémunération des concurrents du concours et du lauréat pour la réalisation d'un mandat.

2. Le deuxième défi concerne l'élargissement des champs d'application des concours d'architecture dans le contexte législatif actuel. En effet, la LCV accorde une exemption aux règles d'adjudication des contrats concernant la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel. Dans ce contexte, il semble indispensable que la Ville, souhaitant affirmer l'excellence du design dans toutes les sphères de la vie urbaine, demande une modification de la Loi pour rendre possible la tenue de concours s'appliquant à tous types d'équipements municipaux. Rappelons la Politique des concours du MCCCCF a mené à la réalisation de plusieurs équipements culturels d'une grande qualité architecturale. Certains d'entre eux, qui ont bénéficié d'une expertise ou d'un soutien financier de la Ville, se sont vus attribuer des prix d'excellence. Il semble alors d'autant plus pertinent d'obtenir l'assouplissement des dispositions législatives permettant la commande publique d'un large spectre d'immeubles municipaux. Aussi, la Ville devrait se doter d'un mode d'encadrement adéquat des concours d'architecture.
3. Le troisième défi concerne le financement des honoraires des participants. Pour l'instant, ceux-ci ne peuvent être imputés aux budgets d'immobilisation des projets. À cet égard, nous proposons la création d'un fonds spécial pour financer les concours, distinct des immobilisations. Ce fonds pourrait aussi défrayer certains frais afférents à la réalisation des concours et à l'organisation d'activités de promotion et de communication auprès des citoyens. L'enchâssement de ce fonds dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal serait peut-être une voie à explorer. En effet, ce geste affirmerait l'engagement de la Ville et du MCCCCF à travailler à l'établissement de stratégies complémentaires et d'une vision commune eu égard aux concours d'architecture, de favoriser l'harmonisation des pratiques et de développer des outils communs d'encadrement et de promotion. À cet égard, le Comité tient à souligner la pertinence et la qualité exceptionnelle des *Cahiers des bonnes pratiques de design-Imaginer, réaliser la ville du XXIe siècle* issus d'une collaboration entre le Bureau Design Montréal et le MCCCCF.
4. Le quatrième défi concerne le maintien d'une exigence eu égard à la qualité architecturale des projets réalisés dans les divers processus et contextes qui émergent depuis quelques années : le développement durable, incluant le design intégré et les partenariats public-privé. En effet, il est fréquent d'entendre dire que les concours d'architecture réalisés conformément au Guide sont incompatibles avec les processus et contextes précités. Au contraire. Le Comité, interpellé par ces questions, a su maintes fois proposer des manières d'intégrer les objectifs visés et d'instaurer des partenariats en conformité avec le Guide des concours. Le recours aux concours d'architecture demeure, selon nous, un moyen privilégié pour tirer le meilleur parti du projet à réaliser, instaurer un processus transparent et rigoureux de contrôle de qualité, assurer la visibilité du projet et accroître son rayonnement. Le Comité encourage la Ville à miser prioritairement sur la qualité architecturale lorsqu'elle procède à une commande publique ou lorsqu'elle met des terrains à la disposition de promoteurs immobiliers.

5. Le cinquième défi porte sur la synergie des acteurs qui doit assurer la cohérence des orientations, des politiques et des pratiques des principaux donneurs d'ouvrage que sont les municipalités et le gouvernement du Québec avec les objectifs poursuivis par l'OAQ et l'encadrement fourni par le *Guide des concours d'architecture*. À cet effet et à titre d'exemple, le Comité souhaite voir maintenir, dans certaines commandes, la pratique des concours ouverts qui permettent à la relève d'émerger, de se distinguer et de dynamiser la pratique architecturale. De plus, la pratique des concours ouverts permet d'accueillir un maximum de propositions. Le jury saura choisir la meilleure d'entre elles. Par ailleurs, la question des modifications à la Loi des cités et villes est un autre enjeu autour duquel l'OAQ, le MCCCCF, la Ville de Montréal, et d'autres municipalités peuvent se mobiliser. L'occasion, pour le Bureau Design Montréal, appuyé par ses partenaires, d'exercer un leadership à cet égard, pourrait se présenter en février 2009 à Québec, alors qu'un exercice semblable aux Rendez-vous montréalais de 2007 sera amorcé.

6. Aussi, nous désirons souligner la nature politique, au sens civique du terme, des concours. Ainsi, nous saluons l'orientation municipale à l'effet d'intégrer le design au sein des processus d'aménagement et de développer des activités permettant au citoyen de participer à la définition des grands enjeux urbains. À cet égard, le travail du Bureau Design Montréal, que ce soit par le développement d'outils didactiques, par des exercices d'idéation en amont de la commande, ou par des activités de communication est exemplaire. Il témoigne d'une grande créativité et d'une grande sensibilité aux lieux et aux communautés. L'atelier de design du secteur Bellechasse, tenu récemment, pour ne citer que cet exemple, en témoigne éloquemment.

7. Enfin, force est de constater qu'en tant que métropole du Québec, Montréal constitue une « vitrine d'exemples » de projets où le design constitue une valeur ajoutée certaine. Le Comité, de concert avec l'Ordre des architectes du Québec, souhaite vivement que la Ville de Montréal relève un autre défi : harmoniser son action avec celle du nouvel organisme de valorisation du design, mis sur pied par la Conférence Interprofessionnelle du Design du Québec, CIDQ. Les efforts concertés de la Ville –centre du Québec et d'un organisme au rayonnement multidisciplinaire et couvrant le territoire du Québec ne peuvent qu'être mutuellement avantageux. A titre de rappel, outre l'Ordre des architectes du Québec, la CIDQ comprend l'Ordre des urbanistes, l'Association des designers d'intérieur du Québec, l'Association des designers industriels du Québec, l'Association des designers graphiques du Québec et l'Association des architectes du paysages du Québec comme membres fondateurs.

En conclusion, le Comité réitère son appui aux orientations municipales mises en œuvre par le Bureau Design Montréal. À cet effet, la diversification des moyens d'action est cruciale, mais le Comité souhaite toutefois souligner qu'au-delà d'exercices d'idéation tels que la charrette et le workshop, la Ville de Montréal doit poser des gestes concrets eu égard à la commande publique. À cet effet, il nous semble pertinent qu'une ville de la stature de Montréal soit dotée d'une véritable politique de concours d'architecture.

En terminant, le Comité offre sa pleine collaboration au Bureau Design Montréal et, plus largement, à toutes les instances consultatives et décisionnelles de la Ville de Montréal de même qu'à ses services municipaux dans leurs démarches visant à améliorer la qualité du cadre bâti. Le Comité souhaite que la Ville dote le Bureau Design Montréal de tous les leviers nécessaires pour qu'il poursuive sa mission et concrétise le plan d'action qu'il s'est donné.

Le Comité des concours d'architecture de l'Ordre des architectes du Québec

Gilles Prudhomme, Président, Julie Boivin, Anne Cormier, Frédéric Dubé, Medhi Ghafouri, Hal Ingberg, Jacques White

17 décembre 2008